

Domaine Communal - Rue Thomas Edison - Aliénation de terrain à la Société ZENITH PRECISION

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Société ZENITH PRECISION a sollicité de la Ville de Besançon l'aliénation d'une partie du terrain communal qui jouxte au Sud la propriété de l'entreprise afin de réaliser prochainement une extension.

Le terrain communal était réservé pour la réalisation de la voie Est-Ouest dont le projet a été abandonné.

Dans ces conditions, l'aliénation à la Société ZENITH peut être envisagée aux conditions suivantes :

- aliénation d'une parcelle de 25 a 20 au prix de 30 F le m², soit une somme globale de 75 600 F.

Cette aliénation se fera au profit de la SCI PYLE BESANÇON, filiale immobilière de la Société ZENITH PRECISION.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession de terrain de 25 a 20, situé rue Edison dans les conditions définies ci-dessus
- encaisser la somme de 75 600 F au chapitre 922.210.00501.30100
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.